



LA BANQUE MONDIALE  
IBRD · IDA

N° 0092

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

/AMI/MINHDU/SG/UGP-PVGFD/RAFICPT/REP/2026, DU 29 JUIN 2026

**Pays :** Cameroun  
**Projet :** *Projet Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD)*  
**Financement :** *Crédits IDA-7793-CM et IDA-7794-CM*  
**Titre de la mission :** Recrutement d'un consultant (firme) pour l'audit financier et comptable du PPA et des exercices 2026 et 2027, du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD).

**N° de référence :** *CM-MINHDU-484222-CS-QCBS du Plan de Passation de Marchés approuvé par la Banque Mondiale du 15/04/2025*

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), pour couvrir le coût du Projet Villes et Gestion Foncière Durable (PVGFD) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de Consultants (firme) pour l'audit financier et comptable du PPA et des exercices 2026 et 2027, du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD).
2. Les présents audits ont pour objectifs de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle sur les éléments suivants :
  - Les états financiers du Projet donnent une « image fidèle », dans tous leurs aspects significatifs, des dépenses effectivement engagées et des ressources effectivement perçues pour le Projet au cours de la période couverte par l'audit ;
  - Les fonds alloués au Projet sont utilisés conformément aux conditions contractuelles applicables ; les dépenses respectent les règles de bonne gestion financière, appréciées notamment au regard des critères d'éligibilité ;
  - Les marchés ont été passés conformément aux règles en vigueur et dans le respect des principes d'économie, d'efficacité, de transparence et d'équité ;
  - Le système de contrôle interne mis en place et utilisé par l'Unité de Gestion du Projet afin de gérer les risques liés à la réalisation des objectifs du Projet a été conçu de façon adéquate et a fonctionné efficacement au cours de la période couverte par l'audit ;
  - Les marchés ont été exécutés et administrés conformément aux prescriptions techniques et selon les normes prévues.

L'auditeur devra également formuler des recommandations sur les différents aspects de l'audit ainsi que s'assurer que les recommandations formulées par l'audit de l'année précédente et les missions de supervision ont été suivies.

3. Spécifiquement, la mission est intitulée « Audit comptable et financier du « Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD) », outre les dispositions particulières de la Convention, qui précisent les engagements spécifiques du « Bénéficiaire » pour le compte des projets en matière d'audit-contrôle conformément aux principes généraux et responsabilité régis par les normes ISA230-240-250, et sauf si le « Client » et l'auditeur s'accordent sur la nécessité de modifier les présents TDR (norme ISA 210) l'objectif de cette mission est d'exprimer annuellement une opinion professionnelle telle que prévu dans les diligences voulues dans l'espace OHADA, les normes IFAC, IAASB et ISA (ISA 315) et des opérations, sur la situation financière du Projet et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet ;

- Une opinion a posteriori sur les modalités de passation des marchés passés dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, devant répondre aux spécificités du Code des Marchés Publics camerounais et aux Directives de l'IDA en matière de passation des marchés publics ;

Le respect des dispositions des documents de financement régissant le Projet (Accords de financements, lettre de décaissements, et...).

De manière spécifique, un rapport d'audit distinct portant sur les Fonds de Préparation du Projet (PPA) devra être produit, couvrant l'ensemble des transactions réalisées sur le compte désigné de l'Avance de Préparation depuis l'ouverture du PPA jusqu'à l'arrêt des engagements sur ce compte.

**Les Termes de Référence détaillés pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.**

4. Pour chaque exercice comptable audité, la durée de l'audit est estimée à 30 jours calendaires en moyenne. La mission d'audit se déroulera à l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Néanmoins, des travaux sur le terrain doivent être envisagés.
5. Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, invite les firmes de consultants (ci-après désignés Consultants) à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdites prestations (brochures, description de missions semblables, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, ...).

**N.B. : Bien vouloir justifier par les pages de garde et de signature du contrat, ainsi que les attestations de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions. Aussi, il est demandé de produire une liste détaillée des références, faisant ressortir pour chacune, L'intitulé de la mission, l'année de réalisation, les dates de début et de fin de mission, Le montant des prestations et le commanditaire.**

Les critères de présélection sont les suivants :

- Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables d'un état membre de l'IFAC,
- Le consultant doit avoir une expérience de dix (10) ans au moins dans les missions similaires d'audit comptables et financiers des projets financés par les bailleurs de fonds notamment l'IDA et/ou d'autres partenaires techniques et financiers du pays.
- Le consultant doit avoir réalisé au moins deux (02) missions d'audits comptables et financiers dans les projets de développement au cours des 5 dernières années

**NB :** Les qualifications et l'expérience des experts clés ne seront pas évaluées à l'étape de présélection (shortlist). Conformément aux procédures de rotation des auditeurs mises en place, le mandat de l'audit n'est pas renouvelable consécutivement, sauf avis contraire du bailleur

6. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de septembre 2025 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt et d'avantages compétitifs inéquitable ») sont applicables et sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).
7. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
8. De plus, le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le cout (SFQC) telle que décrite dans le Règlement sus-décrié.
9. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures ouvrables entre 08 heures à 17 heure, heure locale et à l'adresse ci-dessous :

Unité de Gestion du Projet des Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD), Sis 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble OKCTOPUS, B.P 615, Yaoundé-Cameroun, Tél ; (237) 242 02 97 34, Rue 1.147 Frédéric Foe, quartier Hippodrome, à côté de l'Agence Régionale ART Centre, E-mail : [pvgfd.minhdu@gmail.com](mailto:pvgfd.minhdu@gmail.com).

10. Les dossiers de candidature, rédigés en français doivent parvenir / être déposés soit en version numérique en formats PDF & Word par courrier électronique, soit en version physique accompagné de la version numérique sur clé USB en format PDF & Word en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, à l'adresse ci-dessus, au plus tard 17 JUIL 2026 à quinze (15) heures, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) N° 02/2026 /AMI/MINH DU/SG/UGP-PVGFD/RAF/CPT/RPM/2026, EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DU PPA ET DES EXERCICES 2026 ET 2027, DU PROJET VILLES ET GESTION FONCIERE DURABLES (PVGFD). ».

Yaoundé, le 29 JUIN 2026

Le Ministre

**Ampliatiions :**

- UGP/PVGFD ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARMP (pour publication) ;
- Affichage (pour information).

